

20 novembre 2009 : 20^{ème} anniversaire de la Journée Universelle des Droits de l'Enfant



La Convention Internationale des Droits de l'Enfant, adoptée par les Nations Unies le 20 novembre 1989, affirme qu'un enfant a le droit d'être éduqué, soigné, protégé, mais aussi de s'amuser, d'apprendre et de s'exprimer.

20 ans après, quel bilan peut-on dresser en matière de reconnaissance et de mise en œuvre des droits essentiels de l'enfant ?

A l'occasion du 20ème anniversaire de la Journée Universelle des Droits de l'Enfant, la Jeune Chambre Economique de Colmar organise une table - ronde sur le thème :

« La Convention internationale des Droits de l'Enfant : 20 ans après, quel bilan ? »

Lors du « Salon du Livre » au Parc Expo de Colmar
Le samedi 21 novembre 2009 de 14h à 15h30

Madame Josiane Bigot a été Juge pour enfants. Elle est aujourd'hui Conseiller à la Cour d'Appel de Besançon et Présidente de l'association Thémis pour les Droits de l'Enfant et Présidente du Réseau Droit des Jeunes. Elle est l'auteur du livre « Des enfants sans voix ni lois »

Seront également présentes **Maître Frédérique Dewulf**, avocate à Colmar et membre de l'association Thémis, ainsi que le **Docteur Marie-France GERARD**, Conseillère technique du service médical auprès de l'Inspecteur d'Académie.

Contacts : www.jce-colmar.org ou jce-colmar@hotmail.fr

THEMIS



pour l'accès au Droit des enfants et des jeunes
pour l'accès au Droit des enfants et des jeunes
pour l'accès au Droit des enfants et des jeunes
pour l'accès au Droit des enfants et des jeunes



Jeune Chambre Economique
de Colmar et sa région

Le Mouvement des Jeunes Citoyens Entrepreneurs